



## J ai preté de l argent, je ne le recupere pas

Par **ozoenes**, le **26/12/2011** à **00:15**

Bonjour,

J'ai prêté 8.000 francs suisse (environ 5.000 euros) à mon ex beau-frère. Je lui ai envoyé par ma banque, directement sur son compte bancaire, sans faire de reconnaissance de dettes et maintenant, cela fait 3 ans que j'essaye de récupérer mon argent. Comment faire ?

Par **Tisuisse**, le **26/12/2011** à **06:37**

Bonjour,

Vous êtes, tous les 2, citoyens français ou helvètes ?

Le prêt s'est effectué en Suisse ou en France ?

Votre beau-frère est l'époux de votre soeur ? l'époux de la soeur de votre épouse ? le frère de votre épouse ?

A réception des réponses nous verrons comment vous aider si possible.

Par **ozoenes**, le **26/12/2011** à **21:28**

bonsoir,

oui en effet c est l ex concubin de ma soeur , maintenant donc ils sont séparés et elle a les 2

enfants. Je lui ai envoyé cette somme depuis ma banque suisse car je réside en Suisse actuellement et ceci directement sur son compte personnel. En fait il avait besoin d'argent pour acheter un restaurant et puis quand il s'est séparé de ma sœur il a vendu le resto et remboursé ses dettes sauf la mienne. Moi je suis française, mariée à un Suisse et lui il est français et habite en France.

Par **Tisuisse**, le **26/12/2011** à **22:56**

Donc 2 choses :

1 - il n'est pas ton beau-frère puisque ta sœur n'était pas mariée, il n'est rien pour toi, un tiers au sens du code civil français, et, je crois aussi, du code civil suisse.

2 - étant suisse, le prêt ayant été fait depuis la Suisse, c'est le droit Suisse qui s'applique, pas le droit français. Il te faudrait donc te tourner vers un avocat helvétique.

Par **ozoenes**, le **28/12/2011** à **22:25**

mais je suis française... connaissez-vous un site suisse ?`

Par **Tisuisse**, le **31/12/2011** à **13:39**

De toute façon, le prêt s'est fait en Suisse, et sur des comptes suisses. Donc, voir un avocat suisse.